

étudier un seul. C'est pourquoi il n'a pas été possible de traiter cette question séparément.

L'an dernier, toutefois, nous avons essayé de la débattre lors de l'étude en comité des crédits du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements. On trouvera cette discussion aux pages 5657 et 5658 du *hansard* du 19 juin 1948. Le ministre, qui est actuellement ministre du Commerce (M. Howe) interrogé par l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Miller), par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) et par d'autres députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, moi-même y compris, a répondu à nos questions, mais a adopté ensuite l'attitude que voici:

Aucun programme ne prévoit, à l'heure actuelle, la participation du gouvernement fédéral à l'aménagement de grandes routes, si ce n'est en vertu d'ententes particulières qui ne visent ordinairement que la mise en valeur de nouvelles régions.

Voilà l'attitude qu'il adoptait à l'époque. Répandant à une autre question, il disait:

Si nous constatons que le chômage s'aggrave, nous préparerons des plans à cette fin, mais en ce moment, il n'existe pas de tels plans et nous ne croyons pas qu'ils soient nécessaires.

Si on prend ces déclarations pour ce qu'elles valent, il y a lieu de supposer qu'au mois de juin dernier, le Gouvernement n'envisageait aucun projet visant une route transcanadienne ou un réseau routier fédéral quelconque. Interrogé davantage, le ministre commençait à donner des réponses plus précises et à se montrer moins disposé à poursuivre la discussion. Il terminait ainsi:

Je ne puis donner aucune promesse au sujet de quelque route que ce soit, et je ne répondrai à aucune question.

A partir de ce moment-là, il a gardé le silence jusqu'à ce que la question de la route trans-canadienne eût cessé d'être d'actualité, alors qu'il a de nouveau donné signe de vie et répondu à des questions portant sur d'autres sujets. Telle a été l'attitude du Gouvernement, jusqu'à juin 1948. On voudra bien noter que les députés de notre groupe et le public canadien en général réclamaient de plus en plus énergiquement la construction d'une route transcanadienne et l'élaboration d'un plan d'aide fédérale à l'égard des routes.

Les propositions que nous avons formulées, et qui sont aujourd'hui tout aussi opportunes qu'elles l'étaient alors, comportaient l'établissement d'un plan d'aide fédérale analogue à celui qu'on applique aux États-Unis. D'après ce plan, le gouvernement fédéral arrêterait, de concert avec les provinces, les détails d'un réseau de routes devant être construites et entretenues par les provinces, le Dominion se chargeant d'une partie des frais.

[M. Fulton.]

Nous constatons ensuite qu'au mois de décembre, le ministre des Mines et Ressources (M. MacKinnon) a convoqué une conférence des hauts fonctionnaires des Travaux publics de la province en vue d'étudier la question d'une route transcanadienne. On serait en droit de se demander ce qui a bien pu motiver ce changement d'attitude. S'agit-il de mettre de nouvelles régions en exploitation? Il ne saurait en être question avec la route projetée. Est-ce parce qu'il y a des indices de chômage considérable? Ce sont les conditions qu'avait posées le ministre du Commerce l'an dernier. Est-ce pour ces deux fins que l'on décide maintenant de construire une route transcanadienne? Je doute que l'un quelconque des ministres présents ou de ceux qui ont entendu cette déclaration l'an dernier ose répondre affirmativement.

A mon avis, ce changement de ligne de conduite résulte de la pression exercée sur le Gouvernement à la suite de son inaction. Il est également attribuable à une demande générale qu'il ne peut plus écarter. Le Gouvernement a fini par se rendre compte qu'il était temps d'exécuter ce programme. Ce n'est là qu'un autre exemple de la lenteur dont fait preuve le Gouvernement quand il s'agit des besoins et des réclamations du peuple.

Nous constatons que, même dans le cas présent, le Gouvernement ne se montre pas très enthousiaste. Comment a-t-il procédé? Il a réuni les autorités provinciales ici, l'hiver dernier, et d'après les maigres renseignements que nous avons pu lui arracher, voici ce qu'il a proposé: "Nous verserons une certaine somme pour l'aménagement d'une route transcanadienne; rentrez chez vous et faites nous ensuite connaître vos projets."

Autant qu'on sache, le gouvernement fédéral n'a pas donné le ton. Il y a eu un minimum de collaboration en vue de faire droit à une demande générale et à une réelle nécessité. Le Gouvernement n'a pas élaboré de programme à l'égard d'une route transcanadienne. Il n'est pas du tout question d'instituer une commission permanente, ni d'élaborer un réseau complet de routes subventionnées. Il s'est contenté d'un minimum de concessions à l'égard de cette importante question qui contribuerait tellement à la mise en valeur du pays.

La motion de défiance que nous étudions est pleinement justifiée, puisque le présent discours du trône feint, pour ainsi dire, d'ignorer la question des routes transcanadiennes, puisque le Gouvernement ne connaît pas les besoins du pays dans les domaines de la mise en valeur de nos ressources, de la défense nationale, du tourisme et de la collaboration avec les provinces sur ce point.